

SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE : LES FRANÇAIS CONFIRMENT LEUR APPÉTIT POUR LES VOLAILLES : 2 200 POULAILLERS SUPPLÉMENTAIRES SERONT NÉCESSAIRES D'ICI 2035 POUR MIEUX COUVRIR LES ATTENTES DU MARCHÉ

Le marché de la volaille continue de déployer ses ailes en France. La consommation apparente, comprenant domicile et hors domicile, poursuit sa croissance à + 3,3 % en 2025 comparé à 2024. À 31,7 kg/hab. estimés sur l'année, les volailles confirment leur place sur la première marche du podium des viandes les plus appréciées du pays. Le poulet est le champion de la catégorie : à 25,6 kg/hab., il représente 4 volailles sur 5 consommées sur le territoire. Face à cet appétit, les professionnels de la filière française sont fortement mobilisés pour couvrir l'intégralité de la demande. Entre trajectoire à 2035 et lancement de leur démarche de responsabilité sociétale, ils vont de l'avant pour freiner le flot d'importations, tout en s'attachant à préserver leur singularité et à renforcer leurs pratiques durables.

La production française sous pression face à la hausse de la demande

En 2025, ils ont réussi à faire croître leur production de + 1,7 % sur 1 an, malgré l'influenza aviaire qui a durement touché les Pays de la Loire. Cependant, le taux d'autoapprovisionnement du pays en volailles est tombé à 76,6 %. Il est même passé sous la barre des 67 % pour les poulets.

En 2025, 52,4 % des poulets consommés en France ont en effet été importés, soit +2 pts comparé à 2024. Les filets et les préparations longue conservation sont les moteurs de ces importations à bas coût. Ces produits sont majoritairement utilisés par les entreprises de l'agroalimentaires et dans certains types de restauration, qui représentent une part de plus en plus importante des volailles consommées en France : +30 pts en 20 ans.

Le constat est donc éloquent : la France manque de poulets standards pour satisfaire la hausse de cette demande. Le pays doit faciliter l'accès à des produits de qualité, respectueux des bonnes pratiques et d'une réglementation exigeante et à empreinte carbone réduite grâce à une production locale.

2,8 milliards d'euros d'investissements dans la filière d'ici 2035

Dans le cadre du Grand Réveil Alimentaire, la filière a ainsi élaboré sa trajectoire à 2035 pour répondre à la montée en puissance de la consommation, tenir compte du développement de nouveaux modes de production comme l'ECC (European Chicken Commitment) et reprendre 33 % des volumes importés. Ainsi, alors que la filière s'était engagée dans la construction de 400 poulaillers d'ici à 2030 pour relocaliser 20 % de la consommation importée, ce chiffre est réévalué à 2 200 d'ici 2035, équivalent à l'installation de 1 élevage de 2 à 3 poulaillers par département chaque année sur 10 ans, pour répondre aussi à la croissance constante de la consommation. Le but est de descendre à moins de 1 poulet sur 3 importé contre plus de 1 sur 2 aujourd'hui. Cette trajectoire ambitieuse est chiffrée à 2,80 milliards d'euros d'investissements, de l'amont à l'aval de la filière, puisqu'elle comprend également la construction de 4 couvoirs, 6 sites de nutrition animale, 8 abattoirs, etc. Des investissements qui s'accompagnent de la garantie de créations d'emplois non délocalisables et propices à la vitalité rurale. Cet engagement de la filière demande le soutien des Pouvoirs publics.



L'Interprofession les appelle notamment à porter leur voix auprès de l'Union européenne concernant le Mercosur et les réglementations liées à la directive sur les émissions industrielles (IED-UCOL) ou celles sur le bien-être animal. Ces priorités font partie d'un manifeste commun s'appuyant sur 15 propositions concrètes et qui sera présenté lundi 23 février au Salon International de l'Agriculture par Anvol et d'autres filières.

Une filière volontaire et responsable qui poursuit ses engagements

Ce plan d'envergure vise à couvrir 100 % de la demande française tout en conservant sa diversité qui en fait une exception mondiale, tant en matière d'espèces (poulets, dindes, pintades, canards, oies, coquelets, pigeons, cailles) que de modes de production (Standard, Certifié, Label Rouge, Bio). À ce titre, pour la filière Label Rouge en particulier, c'est près de 600 poulaillers qu'il faudra construire d'ici 2035 pour atteindre 110 millions d'animaux produits par an et consolider sa place dans le paysage avicole français. La préservation de ces particularités reste une priorité des professionnels, aux côtés du renforcement de leurs pratiques durables. Ainsi, dans le prolongement de leurs avancées opérées dans le cadre de leur Plan Ambition 2020-2025, ils lanceront officiellement le 16 avril prochain leur démarche de responsabilité sociétale. Une initiative issue d'une large concertation de plus d'1 an, dépassant largement les frontières de la filière. Cette démarche collaborative va au-delà du Pacte Ambition, en intégrant notamment l'impact environnemental et climatique dans leurs résolutions. Ils ont défini 10 engagements articulés autour de 4 piliers visant à fournir des produits sains, sûrs et accessibles à tous, à assurer l'attractivité des métiers, protéger les ressources et renforcer la santé et le bien-être animal.



SOMMAIRE

LA CONSOMMATION DE VOLAILLES POURSUIT SON ASCENSION : LA PRODUCTION NATIONALE SOUS PRESSION

- Consommation : toujours plus de volailles dans les assiettes françaises
p. 5
- Production : les professionnels mobilisés pour confirmer la reprise
p. 8
- Influenza Aviaire : plus de 60 millions d'euros de pertes sur 2025-2026
p. 12
- Importations : le déferlement de poulets continue
p. 14

SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE : LA FILIÈRE VOLAILLE DE CHAIR EN APPEL AU SOUTIEN DES POUVOIRS PUBLICS POUR CONTINUER SES AVANCÉES

- Décisions européennes : halte aux mesures à l'encontre
de la souveraineté alimentaire
p. 19
- Trajectoire 2035 : 2 200 poulaillers à construire d'ici 2035
et près de 3 milliards d'euros à investir
p. 22
- Pacte Ambition 2020-2025 : 5 années d'avancées majeures
pour une filière toujours plus durable
p. 26
- 2026 : ANVOL lance une démarche de responsabilité sociétale
pour renforcer les engagements de la filière
p. 30

#VenirCestSoutenir

*La filière volaille de France pour la première fois dans le hall 1
du Salon International de l'Agriculture*

p. 33

**LA CONSOMMATION DE VOLAILLES
POURSUIT SON ASCENSION :
LA PRODUCTION NATIONALE SOUS PRESSION**



CONSOMMATION : TOUJOURS PLUS DE VOLAILLES DANS LES ASSIETTES FRANÇAISES

Les Français confirment leur goût grandissant pour les volailles !

(Source : Itavi d'après SSP et Douanes)

En **2025**, la consommation française apparente globale¹ (consommation à domicile + hors domicile) de volailles poursuit sa progression en France. Elle est en hausse de +3,3 % vs 2024.

Les Français confirment donc leur enthousiasme grandissant pour les volailles, après une accélération de la consommation en 2024 à +9,8 % comparé à 2023 et une hausse à +3,8 % en 2023 vs 2022. Entre 2019 et 2024, la consommation de volailles a progressé de +15 % en France !

CONSOMMATION MOYENNE PAR HABITANT EN 2025



Source : ITAVI d'après SSP, EUROSTAT / eADOCOM-RP

ANVOL
Association Nationale
des Volailles

La volaille : n°1 de la consommation

Selon les estimations de l'Itavi, en **2025**, chaque habitant a en moyenne consommé **31,7 kg de volailles** sur l'ensemble de l'année, contre 31,6 kg en 2024. La volaille réaffirme ainsi sa **prédominance sur le marché des viandes**, légèrement devant le porc (31,5 kg) et le bovin (20,1 kg).



Ce qu'en disent les Français

(Source : enquête ANVOL/CSA 2024)

**96 % des Français consommateurs de volailles
dont 82 % au moins une fois par semaine**

La quasi-totalité des Français – 96 % – déclare consommer des volailles. 82 % en savourent même souvent, c'est-à-dire au minimum une fois par semaine.

Ils sont près de 1 sur 2 (49 %) à en consommer de deux à quatre fois par semaine, 28 % une fois par semaine et 5 % sont des fans absolus, puisqu'ils déclarent en déguster tous les jours ou presque.

VOLAILLES : LA QUASI TOTALITÉ DES FRANÇAIS CONSOMMATEURS



Sources : enquête ANVOL / CSA – 2024

ANVOL

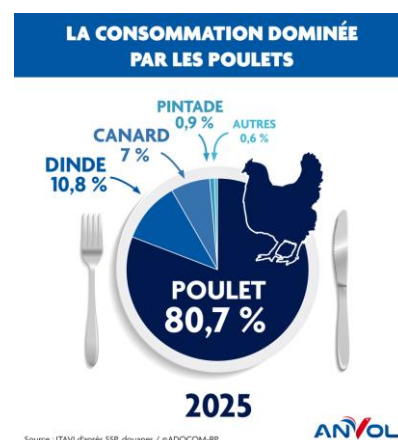
¹ Production nationale + importations - exportations

Les poulets en pole position : plus de 4 volailles consommées sur 5

(Source : Itavi d'après Agreste, douanes - 2025)

Les poulets restent les premières volailles du marché en France (à domicile + hors domicile). Ils représentent près de 80,7 % des volailles de chair consommées en 2025 en France, contre 78,9 % en 2024. Leur consommation a augmenté de +5,6 % en 2025 vs 2024.

Les dindes maintiennent leur deuxième position (10,8% des volailles consommées sur 2025 ; -0,1 %). Le canard occupe la troisième marche du podium (7 %), en recul de -11,6 % sur 12 mois en raison du manque de disponibilité dû à l'influenza aviaire. La part des espèces moins représentées (pintades, cailles, pigeons) représente 1,5 % des volailles en 2025.



La consommation tirée par la restauration et les entreprises agro-alimentaires

(Source : Itavi d'après Agreste, Kantar Word Panel pour France Agrimer)

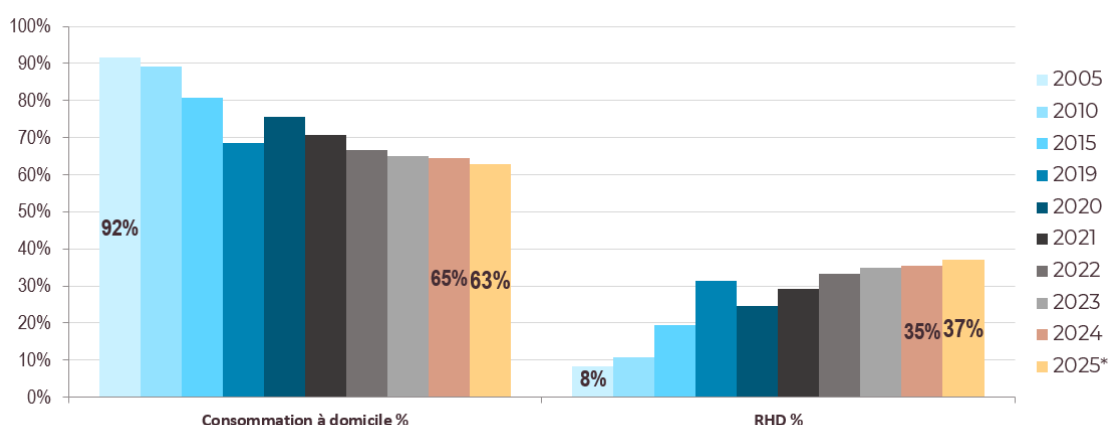
La Restauration Hors Domicile prend une place de plus en plus importante dans la consommation de volailles en France. Elle gagne progressivement du terrain sur la consommation à domicile.

Selon les estimations de l'Itavi, la part de la consommation à domicile s'élève à 63 % en 2025, pour une part de la RHD à 37 %. La RHD a gagné plus de 10 points en 5 ans et près de 30 points en 20 ans.

La RHD prend donc progressivement du poids. Une tendance qui s'était momentanément inversée en 2020 en raison des confinements liés au Covid.



Restauration et entreprises agro-alimentaires gagnent du terrain dans la consommation des volailles



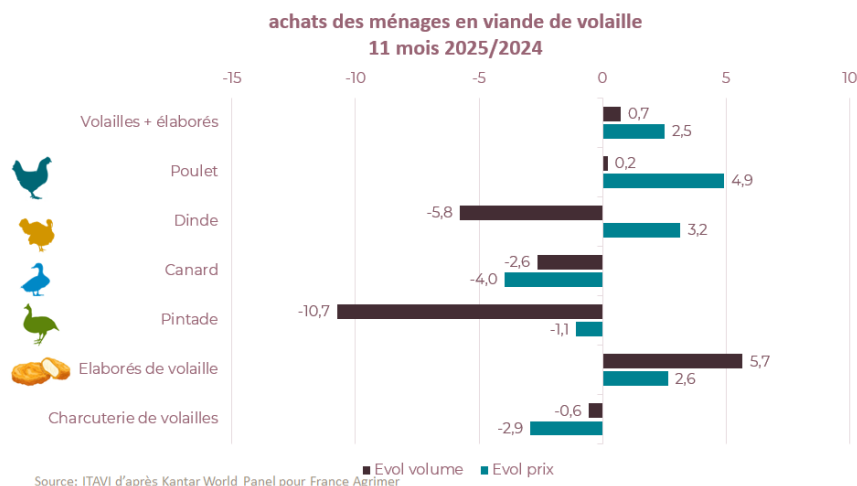


Succès confirmé des élaborés de volailles en magasins

(Source : ITAVI d'après Kantar WorldPanel pour France Agrimer)

Après un bond record des achats de **volailles en magasins**, à +5,4 % en volume en 2024 vs 2023, le rythme de la hausse ralentit sur 2025.

L'offre en poulets a en effet été marquée par une offre réduite et des ruptures, pénalisant la croissance du rayon volailles, ralentie à +0,2 % sur 11 mois 2025 vs 11 mois 2024.

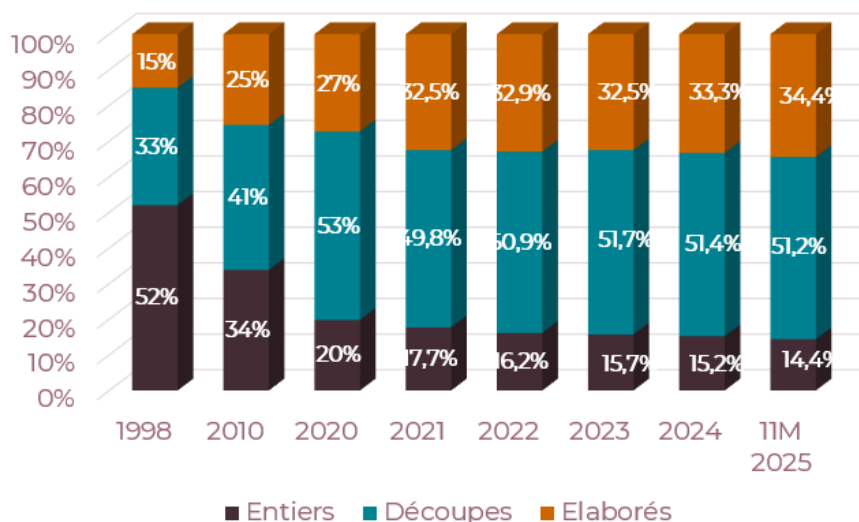


Les 11 premiers mois de l'année

2025 sont marqués par une hausse concentrée sur les élaborés de volailles comme les nuggets, les émincés, les wings, etc. (+5,7 % en volume). Ces produits poursuivent ainsi leur progression : sur 2024, leurs achats avaient déjà progressé de +7,1 % en volume vs 12 mois 2023.

La part des élaborés de volailles a plus que doublé depuis 1998 : elle était de 15 % et elle est désormais à plus de 34 %. Quant aux découpes, elles prennent également de l'ampleur dans les achats en rayon : de 33 % en 1998 à plus de 51 % aujourd'hui. Dans le même temps, le poulet entier est passé de 52 % à moins de 15 % en 2025.

Répartition des achats de poulet (PAC, Découpe, Elaborés)



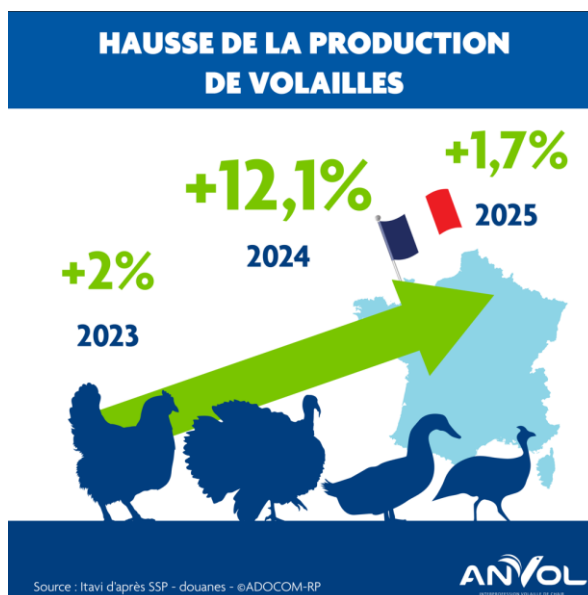
PRODUCTION : LES PROFESSIONNELS MOBILISÉS POUR CONFIRMER LA REPRISE

La production de volailles poursuit sa reprise

(Source : Itavi d'après SSP, douanes)

Les chiffres de **2025** confirment la reprise de la production de volailles en France amorcée en 2023. En 2025, la production est en hausse de **+1,7 %** vs 2024.

En 2024, la production avait augmenté de **+12,1 %**, après une reprise en 2023 à **+2 %** vs 2022. En 2024, la production française de volailles avait ainsi pu retrouver son niveau d'avant-crise, à **+1,1 %** par rapport à 2019.



Les poulets prédominants dans la filière : plus de 7 volailles sur 10 produites en France

En **2025**, la production de poulets enregistre la plus forte progression des volailles, à +4,4 % vs 2024.

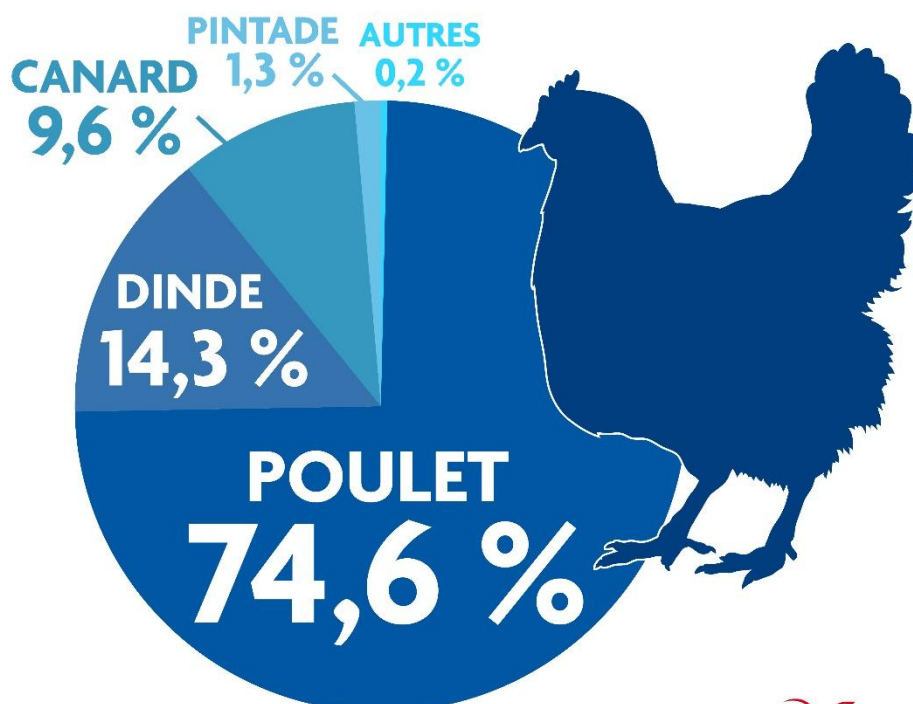
Les dindes se maintiennent quant à elles de +0,3 %. Les pintades sont en retrait de -2,9 % et les canards à rôtir reculent de -20,4% vs 2024 en raison, notamment, de l'influenza aviaire.

Le poulet représente **74,6 % des volailles abattues en France sur 2025**. Cette proportion était à 72 % sur 2024 et à 73,2 % sur l'année 2023.

La proportion des poulets dans la production française a régulièrement augmenté depuis 2000, où ils représentaient 50,6 % de la production. Une proportion qui a grimpé à 60,9 % en 2010 puis à 68,2 % en 2020 et 70 % en 2021.

Quant aux autres volailles de chair produites en France, elles sont essentiellement composées de dindes (14,3 %), de canards (9,6 % (dont 3,3 % de canard à rôtir) ainsi que de pintades (1,3 %).

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION DE VOLAILLES PAR ESPÈCE EN 2025



Source : ITAVI d'après Agreste 2025 / ©ADOCOM-RP

ANVOL
INTERPROFESSION VOLAILLE DE CHAIR

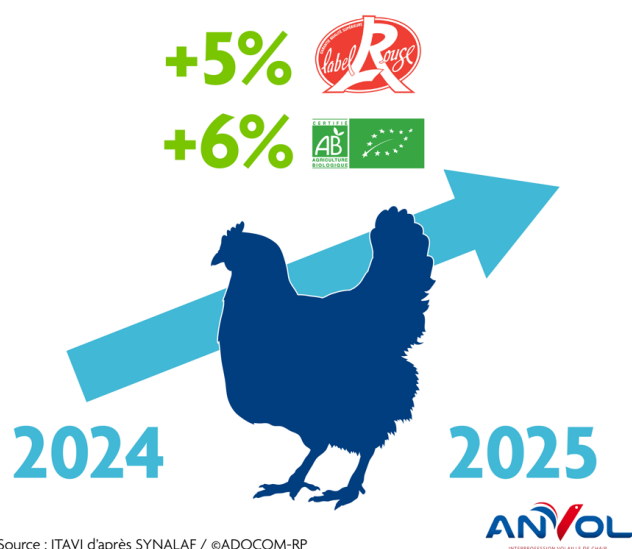
Retour à la hausse de la production des poulets sous signe de qualité

(Source : ITAVI d'après SYNALAF)

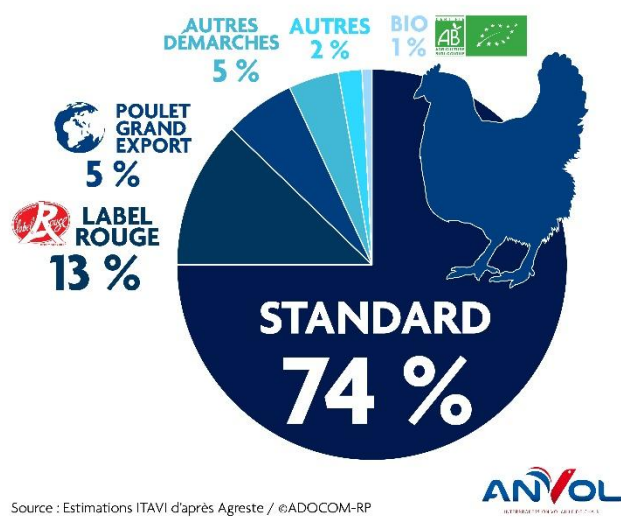
La production des poulets fermiers est à la reprise après la stabilisation de 2024. Sur **2025**, les mises en place repartent à la hausse, avec une hausse des mises en place de +5 % pour les poulets Label Rouge, et à +6 % pour les poulets bio.

En **2024**, la production s'était stabilisée à -1% en élevage Label Rouge, +1% en bio par rapport à 2023.

REPRISE DE LA PRODUCTION SOUS SIGNE DE QUALITÉ



REPRISE DU PLEIN AIR EN 2025



Volailles fermières Label Rouge



EN SAVOIR PLUS

POULET FERMIER LABEL ROUGE : Un niveau supérieur de qualité officiellement reconnu



Mode d'élevage traditionnel fermier, en plein air, respectueux du bien-être animal et de l'environnement, le Label Rouge garantit officiellement un niveau de qualité supérieure aux produits similaires. Pour l'attester, des analyses sont menées tous les ans par des experts en laboratoire, complétées de tests à l'aveugle avec des panels de consommateurs et des contrôles inopinés sont menés par des organismes certificateurs indépendants.

Créé en 1960 en France, à l'initiative de producteurs de volailles fermières traditionnelles, le Label Rouge a été attribué pour la première fois au poulet de chair dès 1965. L'obtention du signe officiel de qualité Label Rouge est soumise au respect d'un cahier des charges exigeant, comprenant des conditions d'élevage strictement définies. Dès qu'elles ont des plumes, les volailles ont ainsi accès à un vaste parcours en plein air qui doit être, en majeure partie, recouvert de végétation, et qui doit disposer d'espaces arborés, comprenant 20 arbres ou arbustes minimums ou encore de haies.

Ces aménagements naturels sont implantés par l'éleveur pour favoriser la sortie et le séjour des volailles fermières Label Rouge à l'extérieur. Chaque poulet Label Rouge dispose de 2 m² minimum d'espace extérieur pour le « plein air » (environ 1 hectare par bâtiment) et d'une étendue illimitée pour les élevages « en liberté ».

Les poulets fermiers Label Rouge sont élevés dans des poulaillers de petite taille (400 m² maximums par bâtiment) avec de la lumière naturelle. Les sites ne peuvent pas comporter plus de 4 bâtiments, dans lesquels la densité maximum est de 11 poulets par m². Les poulets fermiers Label Rouge sont élevés ainsi durant 81 jours minimum avant d'être commercialisés.

POULET BIO : une démarche éthique globale

Les 5 grands principes de l'élevage de volailles bio :

- Des **racés rustiques**, sélectionnées pour leur adaptation à l'élevage en plein air. En volailles de chair, la croissance lente des souches (particularité française) garantit la qualité de leur chair.

- **Un élevage fermier**, en plein air ou en liberté, par petits groupes, dans de grands espaces herbeux et ombragés. Les bâtiments sont uniquement au sol, et pas à étages comme dans d'autres pays.

- **Une alimentation végétale issue de l'Agriculture Biologique** conformément à la réglementation, sans OGM ni intrants chimiques de synthèse

- Les soins des animaux par **phytothérapie** ou **homéopathie** en priorité.

- **Un lien au sol**, avec des aliments provenant principalement de l'exploitation ou d'autres exploitations Bio de la même région, et l'épandage des effluents sur des terres bio.

Les poulets bio évoluent en plein air ou en liberté, par petits groupes, dans de grands espaces herbeux et ombragés. Chaque poulet a accès à un espace de plein air de 4 m² minimum, sur un parcours conduit selon les principes de l'agriculture biologique. En intérieur, la densité maximale est fixée à 10 poulets par m². En bio, les poulets bénéficient d'une alimentation végétale issue de l'agriculture biologique conformément à la réglementation, sans OGM ni intrants chimiques de synthèse.



INFLUENZA AVIAIRE : PLUS DE 60 MILLIONS D'EUROS DE PERTES POUR LA FILIÈRE SUR 2025-2026

34 pays touchés par l'influenza aviaire en Europe

En Europe, entre le 1er août et le 8 février 2026, 665 foyers d'IAHP ont été signalés chez les oiseaux domestiques et 4 931 chez les oiseaux sauvages.

En France, le niveau de risque d'influenza aviaire est au niveau élevé depuis le 22 octobre 2025. Depuis août et en date du 2 février 2026 :

- **114 foyers ont été recensés dans des élevages commerciaux** (Pas-de-Calais, Loire-Atlantique, Lot-et-Garonne, Vendée, Cher, Haute-Marne, Allier, Côte-d'Or, Marne, Dordogne, Maine-et-Loire, Loire, Deux-Sèvres, Haute-Vienne, Ain, Yvelines, Somme, Finistère, Loir-et-Cher, Calvados, Landes, Côtes-d'Armor, Nord, Drôme) ;
- **23 foyers dans des basses-cours et oiseaux captifs non commerciaux** (Seine-Maritime, Vendée, Charente-Maritime, Loire-Atlantique, Loir-et-Cher, Bas-Rhin, Aube, Gironde, Ain, Indre-et-Loire, Drôme, Calvados, Pyrénées-Atlantiques, Lot-et-Garonne, Essonne, Cher, Haute-Vienne).
- 191 cas dans la faune sauvage depuis le début de la saison.

Des mesures de gestion strictes

Lorsqu'un foyer est détecté, des mesures sanitaires sont déployées afin de limiter la propagation du virus.

Dans les établissements infectés :

- Dépeuplement des foyers ;
- Si nécessaire, dépeuplement préventif des animaux dans un périmètre défini par arrêté préfectoral ; ce qui n'a pas été le cas à ce jour ;
- Nettoyage et désinfection des sites.

Dans les établissements proches des établissements infectés :

- Établissement de zones réglementées (zone de protection et de surveillance) avec mesures renforcées :
- Surveillance accrue ;
- Biosécurité renforcée (mise à l'abri des oiseaux) ;
- Interdiction des mouvements de volailles (sauf vers l'abattoir) ;
- Dépistage des animaux avant mouvements
- Abattage des lots d'animaux (dindes et canards) en une seule fois
- Restriction des activités de chasse au gibier à plumes.

Plus de 60 millions d'euros de pertes pour la saison 2025-2026 : la filière en situation d'urgence

L'interprofession attend toujours des réponses concrètes aux engagements pris par la ministre sur les indemnisations de l'État pour cette nouvelle saison **2025-2026** aussi bien pour les éleveurs que pour l'accoupage, les entreprises de l'aval et de la nutrition animale, sans oublier certains acteurs très fragilisés comme les entreprises de ramassage de volailles. Les professionnels ont besoin de visibilité sur les indemnisations. Il s'agit notamment de fournir des garanties aux banques pour les éleveurs actuellement dans des situations de trésorerie difficiles. L'Interprofession appelle le Gouvernement à concrétiser ses engagements avec le début du Salon International de l'Agriculture.

L'Interprofession a en effet chiffré les pertes de cette nouvelle saison à **plus de 60 millions d'euros** pour l'ensemble des maillons des volailles de chair, hors ramassage des volailles. Au total, 1 170 éleveurs de volailles de chair ont été concernés au niveau national par les arrêts d'élevages pour un montant de plus de 17 millions d'euros. Le maillon accoupage accuse quant à lui près de 21 millions d'euros de pertes à l'échelle nationale en raison des poussins non mis en production.

Dans les Pays de la Loire, région la plus touchée, les éleveurs ont également dû appliquer des mesures de dédensification, estimées à plus de 500 000 euros pour des abattages prématurés. Le maillon alimentation animale a quant à lui perdu plus de 2 millions d'euros. De plus, l'obligation de la 3^e dose de vaccin contre l'influenza aviaire administrée dans les zones de protection, c'est-à-dire dans un rayon de 3 kilomètres autour des foyers détectés, et fortement recommandée dans les zones de surveillance, soit dans un rayon de 10 km, ont généré un coût supplémentaire de plus de 620 000 euros. Pour le maillon Abattage/Transformation, les pertes s'élèvent à plus de 18 millions d'euros.



IMPORTATIONS : LE DÉFERLEMENT DE POULETS CONTINUE EN FRANCE

Plus de 1 poulet sur 2 importés en France

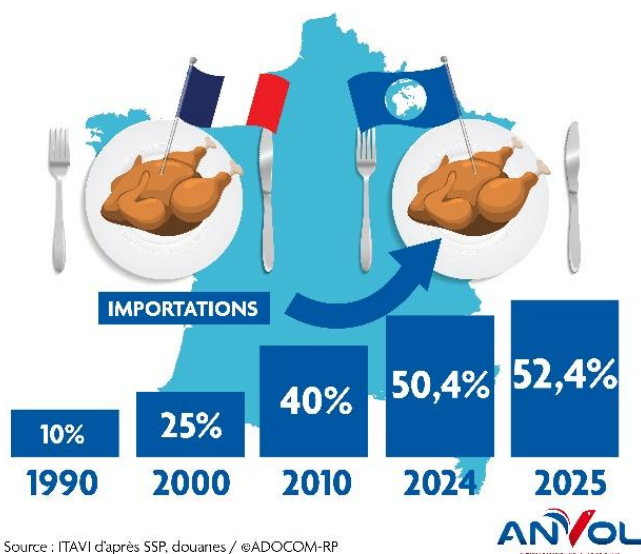
(Source : ITAVI d'après douanes françaises)

Sur l'ensemble des volailles, les poulets sont les plus touchés par les importations, essentiellement utilisés par la restauration hors domicile et les entreprises de seconde transformation pour la réalisation de produits élaborés.

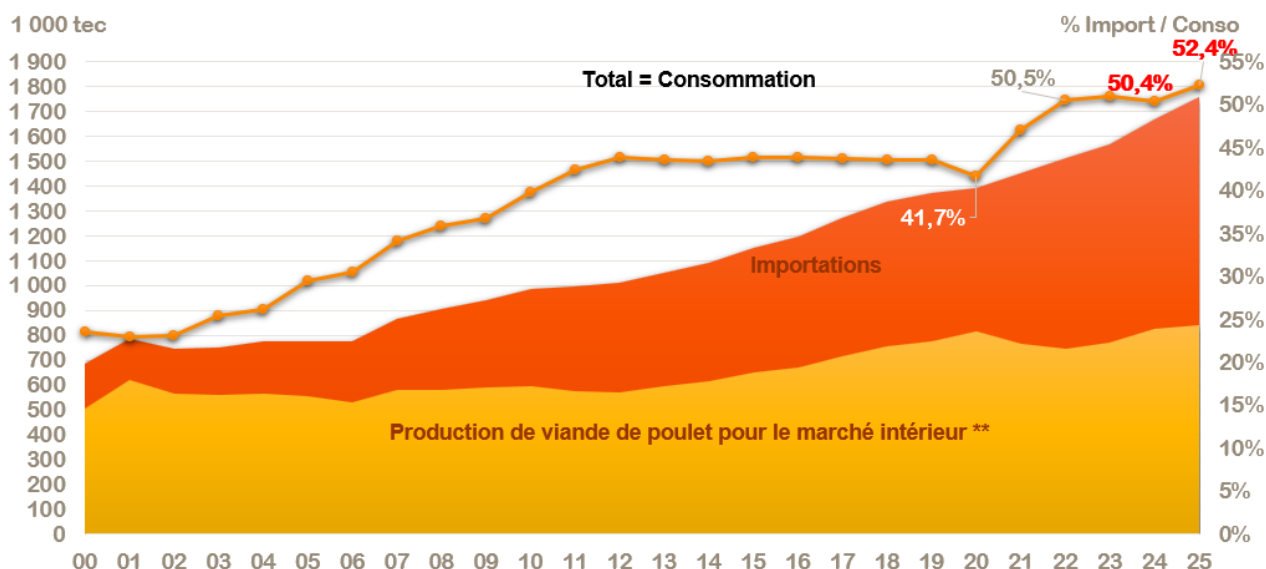
En **2025**, les importations de poulets ont augmenté de +9,5 % vs 2024. Plus d'1 poulet sur 2 a été importé depuis le début de l'année en France (52,4 %). Le taux d'autosuffisance de la France en poulets est passée de 70,7 % en 2024 à 67 % sur 2025.

Sur 5 ans, entre 2019 et 2024, le volume des importations de poulets a bondi de +36,9 %, soit environ 222 000 tonnes (équivalent carcasse – tec) supplémentaires de poulets arrivés sur le sol français.

PLUS DE 1 POULET SUR 2 IMPORTÉ



Consommation de poulet : les importations prennent le pas sur la production nationale



Filets et préparations utilisés par les professionnels : les moteurs des importations

(Source : ITAVI d'après douanes françaises)

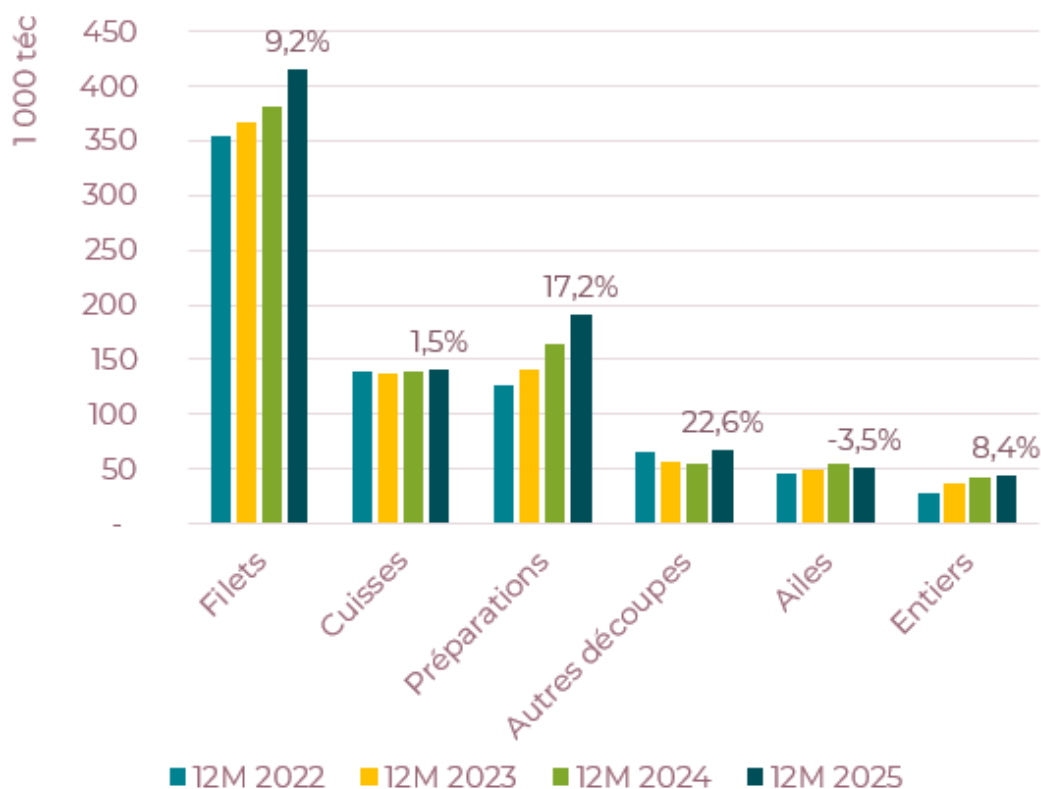
Les chiffres 2025 confirment la prédominance des filets dans les importations, premiers produits importés, à plus de 415 000 tonnes et en hausse de +9,2 % vs 2024. Les préparations poursuivent également leur montée en puissance, à plus de 190 000 tonnes et en forte hausse de +17,2 %.

En 2024, la majorité des importations de poulets étaient déjà constituées de **filets** (+2,6 % vs 2023) et de **préparations**, déjà en forte augmentation : +16,2% vs 2023 et +54,5 % vs 2021. La part des préparations dans les imports de poulet a même franchi en 2024 la barre de 20% vs 18% en 2023.

Ces deux types de produits sont très utilisés par les professionnels de la restauration hors domicile et les entreprises de transformation (produits élaborés, cuisinés, charcuteries, etc.)

La croissance des importations de ces dernières années est en effet à mettre en parallèle avec l'augmentation de la part de la Restauration Hors Domicile dans la consommation globale des volailles en France.

Evolution des imports de poulet par type de produits (en TEC)



2025 : le taux d'auto-approvisionnement en baisse malgré la hausse de la production française

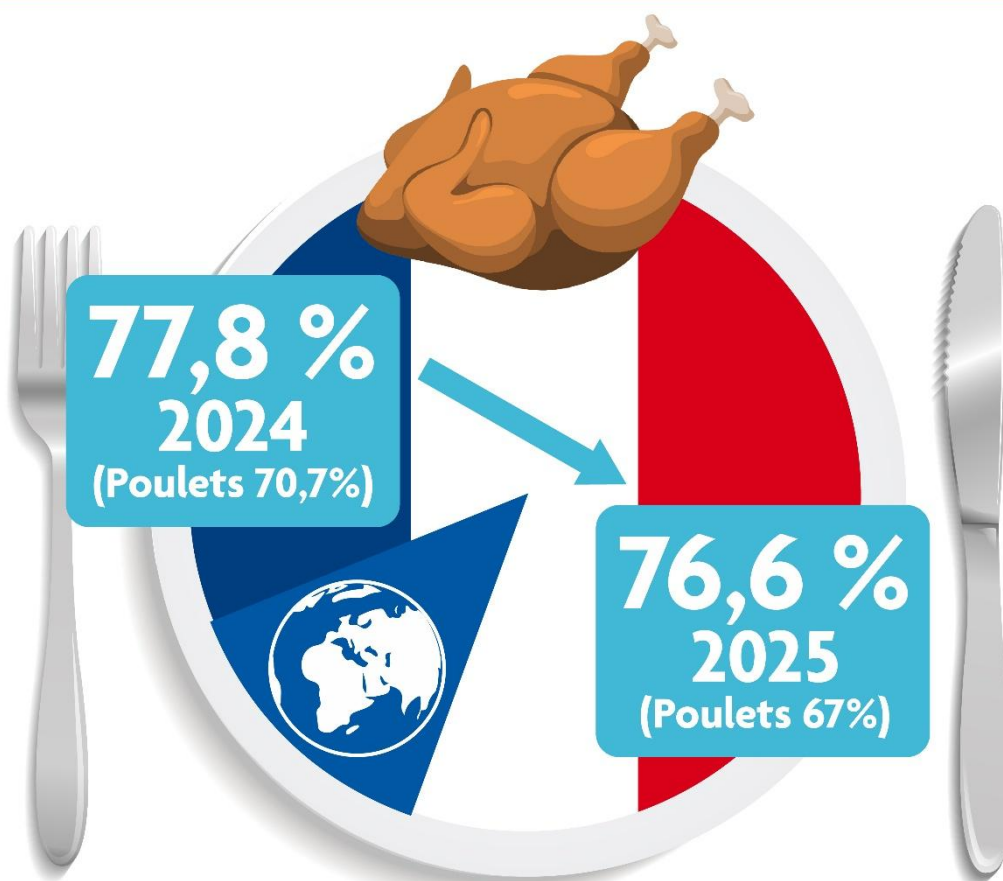
(Source : ITAVI d'après douanes françaises)

En 2025, malgré l'augmentation de la production française (+1,7 %), les importations de **volailles** continuent d'augmenter : +8,5 % vs 2024.

Ainsi, alors qu'en 2024, le taux d'auto-approvisionnement était de 77,8 % sur l'ensemble de l'année, il est repassé à 76,6 % sur 2025.

Pour les **poulets**, il était à 70,7 % en 2024 et il est passé sous la barre des 70 % en 2025, à 67 %.

BAISSE DE L'AUTO-APPROVISIONNEMENT EN VOLAILLES

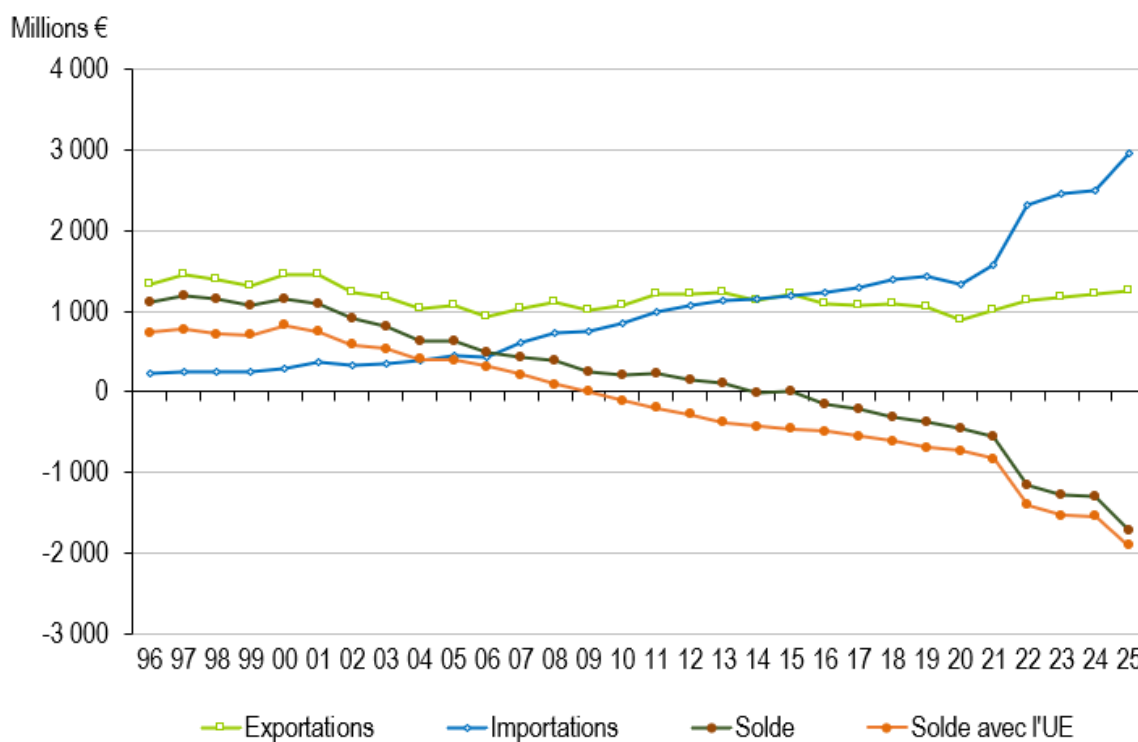


Source : ITAVI d'après douanes françaises / ©ADOCOM-RP

ANVOL
INTERPROFESSION VOLAILLE DE CHAIR

Dégradation du solde de la balance commerciale

Le solde de la balance commerciale des **volailles de chair** continue de se creuser. En 2025, il atteint un record à -508 000 tonnes et -1,72 milliard d'euros. Même si les exportations sont en hausse de +7,5 % en 2025 en volume et s'établissent à plus de 1,25 milliard d'euros, les importations ont en effet atteint un record à 3 milliards d'euros de produits importés pour 1 million de tonnes en volume (+8,5 % vs 2024).



Source: ITAVI d'après douanes françaises



The image is a photograph of a large indoor poultry farm. In the foreground, a red plastic water dispenser is visible, with a black vertical pole extending upwards from it. Numerous white chickens are gathered around the dispenser, some drinking. In the background, many more white chickens are visible, some standing on the floor and others hanging from red plastic hangers. The ceiling is made of white panels with yellow lights. The text is overlaid on a dark blue horizontal band across the middle of the image.

**SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE :
LA FILIÈRE VOLAILLE DE CHAIR
EN APPELLE AU SOUTIEN DES POUVOIRS PUBLICS
POUR CONTINUER SES AVANCÉES**

DÉCISIONS EUROPÉENNES : HALTE AUX MESURES À L'ENCONTRE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Mercosur : les eurodéputés appelés à rejeter la ratification d'un accord à contre-courant de la souveraineté alimentaire

La présidente de la Commission européenne a signé, le 17 janvier dernier, l'accord de libre-échange avec le Mercosur qui doit encore être ratifié par le Parlement européen au printemps. Le 21 janvier, le Parlement européen a voté la saisine de la Cour de Justice de l'Union européenne afin de vérifier la légalité de la scission de l'accord UE-Mercosur. Les filières agricoles françaises - INTERBEV (l'Interprofession Élevage et Viande), ANVOL (l'Interprofession de la volaille de chair) et INTERCÉRÉALES (l'Interprofession de la filière céréalière française) saluent cette première étape importante.



Ce choix des eurodéputés rappelle que la voix de chaque État membre ne peut être ignorée impunément par la Commission européenne vis-à-vis d'un accord d'une telle ampleur : la méthode de ratification, et donc le périmètre du contrôle parlementaire, est un enjeu central.

En septembre 2025, la Commission européenne a choisi de manière discrétionnaire de scinder l'accord pour en faciliter son adoption. Cette méthode vise à faire perdre leurs droits de veto aux États membres, à réduire le rôle des Parlements nationaux et à limiter, de facto, le contrôle démocratique sur un accord aux conséquences majeures pour l'agriculture européenne.

Dans ce contexte, une application provisoire de l'accord par la Commission européenne serait inacceptable. Elle reviendrait à permettre **l'entrée sur le marché européen de produits ne respectant pas les standards imposés aux producteurs européens** alors même que la juridiction européenne est saisie pour examiner la méthode contestable choisie par la Commission.

Le signal envoyé par le Parlement européen doit être entendu et respecté. Toute tentative d'application provisoire fragiliserait non seulement la légitimité de l'accord, mais aussi la crédibilité du processus démocratique européen lui-même.

À l'issue de la saisine, les filières agricoles françaises appellent les eurodéputés à rejeter la ratification. Leur responsabilité politique est immense : si la CJUE validait la scission, elle créerait un précédent, ouvrant la voie à une méthode susceptible d'être reproduite systématiquement sur les autres accords commerciaux, au détriment du processus démocratique.



Bon à savoir

La clause de sauvegarde : une protection illusoire des filières agricoles

Présentée comme une réponse aux inquiétudes agricoles, la clause de sauvegarde de l'accord UE-Mercosur ne constitue pas un outil de protection. Son activation n'interrompt pas les importations mais ouvre une enquête longue et strictement réactive, une fois les déséquilibres installés. Les seuils retenus, l'absence d'automatisme et la suppression de toute réciprocité juridique laissent une large marge de discrétion à la Commission européenne. En pratique, le dispositif est difficilement actionnable et limité dans le temps. La réponse européenne repose surtout sur des mécanismes budgétaires a posteriori, sans effet sur les flux commerciaux. Sans mesures miroirs juridiquement contraignantes, cette clause relève avant tout de l'affichage politique.



Dindes et Pintades fermières Label Rouge.

Nouvelles règles « IED 2.0 » : un projet inapplicable

La filière volailles, aux côtés de la filière œufs, a alerté la ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire sur le projet d'acte d'exécution définissant les règles d'exploitations s'appliquant aux futurs élevages IED porcs et volailles, prévu par la Directive IED « 2.0 » votée en 2024.

En effet, la Commission européenne a fait circuler début décembre un premier projet d'un document intitulé « UCOL » (Uniform conditions for operating rules) qui doit être adopté d'ici le 1^{er} septembre 2026.

Les propositions de la Commission européenne concernant les règles à mettre en place par un nombre élargi d'élevages entrant dans le régime des IED sont inapplicables, tant techniquement qu'économiquement.

En effet, dans ce document « UCOL », le niveau d'exigence environnementale a été très fortement relevé, alors même que le périmètre des élevages IED sera fortement élargi. La future directive IED, en abaissant les seuils, inclut dans son périmètre 612 élevages de volailles de chair supplémentaires, dont 488 en dindes. Toutes filières confondues (œuf et volailles), cela représente une hausse de 44% des exploitations concernées par la directive IED.

Par ailleurs, ces nouvelles règles « UCOL » engendreraient des coûts additionnels importants en nécessitant des investissements supplémentaires pour les éleveurs afin de se mettre en conformité lorsque cela est possible : généralisation peu réaliste de certaines pratiques (brumisation/lavage d'air des bâtiments), ...

Face à cette situation, les filières des volailles et des œufs proposent de saisir l'opportunité des prochaines mesures de simplification du droit européen en matière d'environnement, prévues pour 2026 (dites « omnibus »), afin d'exclure l'élevage du champ d'application de la directive IED.

En complément, elles demandent l'intervention des services du ministère auprès de la Commission européenne pour exiger une refonte complète des UCOL publiées par le JRC2 en décembre 2025.

² Joint Research Centre

TRAJECTOIRE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE : 2 200 POULAILLERS À CONSTRUIRE D'ICI 2035 ET PRÈS DE 3 MILLIARDS D'EUROS À INVESTIR

Un sursaut indispensable pour sauvegarder la filière

ANVOL, l'Interprofession des volailles de chair françaises, réaffirme son engagement pour la souveraineté alimentaire. Dans le cadre du Grand Réveil Alimentaire, à la demande de la ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, elle a établi un plan d'actions à 2035 pour les volailles. En effet, sans actions spécifiques, les projections à 10 ans sont particulièrement préoccupantes :

- **Recul du taux d'autosuffisance sur les volailles à 70 %**
contre 76,6 % aujourd'hui, (toutes volailles)
- **Hausse des importations de poulet à 55 % de la consommation**
contre 52,4 % (poulets) 45 % (volailles) aujourd'hui,
- **Aggravation du déficit commercial à -720 000 tonnes et -2,5 milliards d'euros**
contre -523 000 tonnes et -1,9 milliard aujourd'hui

Deux défis majeurs à relever d'ici 2035

Dans le cadre de ces nouvelles projections élaborées à 10 ans, ANVOL a entièrement redéfini les objectifs de la filière.

- Répondre à la **demande croissante** du marché : hausse de la consommation de volailles de 3 à 5 % par an depuis 5 ans et projection à +1,5 % / an en moyenne sur les 10 prochaines années ; passage de la consommation de poulets à 30 kg/hab./an contre 25,6 kg actuellement ;
- **Reconquérir 33 % des volumes importés** pour réduire le nombre de poulets importés à moins de 1 sur 3 d'ici 2035 contre plus de 1 sur 2 aujourd'hui.

Ces deux défis devront être relevés en prenant aussi en compte l'évolution de certains modes de production, comme le développement des poulets sous démarche du type - ECC (European Chicken Commitment - « Engagement Européen du Poulet »), en fonction de la demande du marché et en complément de l'offre déjà disponible en France.

Près de 3 milliards d'euros à investir et 2 200 poulaillers à construire d'ici 2035

Alors qu'elle s'était fixé l'objectif de construire 400 poulaillers d'ici 2030 pour relocaliser 20% de la consommation de poulet importée, il s'agit désormais de construire 2 200 nouveaux poulaillers pour relever les deux défis fixés à 2035, avec 33 % de reconquête des importations, une poursuite de la hausse de la consommation tout en prenant en compte développement de nouveaux modes de production à faible densité comme l'ECC.

La filière a donc défini un plan d'actions à mettre en œuvre à tous les niveaux de la production, de l'amont à l'aval : depuis les couvoirs jusqu'à la transformation, en passant par les élevages et la nutrition animale. Elle a chiffré les investissements nécessaires à **2,80 milliards d'euros**, soit **280 millions d'euros par an** pour la construction de nouvelles infrastructures :

- **Elevages** : 1,4 milliards d'euros
pour 2 200 poulaillers d'environ 1 500 m² à construire en 10 ans,
soit **moins de 90 élevages de 2 à 3 poulaillers par an**,
- **Transformation** : 800 millions d'euros
pour 8 abattoirs d'une capacité de 750 000 poulets /semaine ou 5 de plus d'1 million d'animaux par semaine.
- **Couvoirs** : 100 millions d'euros
4 couvoirs d'une capacité de 60 millions de poussins par an
- **Reproduction** : 157 millions d'euros
105 poulaillers dédiés à l'élevages des reproducteurs (d'une capacité d'environ 20 000 animaux)
- **Nutrition animale** : 367 millions d'euros
6 nouveaux sites de fabrication de nutrition animale d'une capacité de 250 000 tonnes/an.





Bon à savoir

600 nouveaux poulaillers en Label Rouge

En écho à la reprise de la consommation des poulets fermiers Label Rouge, la filière estime à environ 600 poulaillers, soit 60 de 400 m² par an, l'offre supplémentaire nécessaire pour répondre à la hausse de la demande. En 2025, les volumes labellisés ont augmenté de 5% par rapport à 2024. Il faut dire que ce signe de qualité officiel unique en son genre, reconnu par l'État, cumule les atouts. Il s'agit notamment du seul à fournir des qualités de saveurs aux consommateurs pour un prix accessible. En effet, en magasin, le prix au kilo d'un poulet entier prêt à cuire (PAC) Label Rouge est équivalent au prix des découpes de poulet standard (cuisses, filets, pilons, aiguillettes, etc.).



Volailles fermières Label Rouge.

5 priorités pour accompagner la filière des poulets dans sa reconquête :

1. Assurer le renouvellement des générations à l'amont et à l'aval de la filière :
 - **Construction de 2200 poulaillers** d'une surface moyenne de 1 500 m² pour un coût de 1,4 milliards d'euros
 - **Consolidation/modernisation des outils d'abattage/découpe/transformation** tout en assurant un maillage territorial adapté (1,4 milliards d'euros avec la nutrition animale et la génétique pour les poulets).
2. **Créer un régime ICPE spécifique à l'élevage**, distinct des logiques industrielles.
3. **Exclure les viandes blanches des IED** (Industrial Emissions Directive) à l'échelle européenne.
4. **Rendre obligatoire l'indication de l'origine** pour tous les types de produit et tous les lieux de consommation. Les logos : Le Porc Français, Volaille Française, Œufs de France, Lapin de France, Foie Gras de France, doivent rester le socle de l'identification de l'origine.
5. **S'opposer à la signature d'accords commerciaux** avec les pays tiers qui ne prévoient pas des **clauses miroirs** et des **contrôles** adaptés sur place.

PACTE AMBITION : 5 ANNÉES D'AVANCÉES MAJEURES POUR UNE FILIÈRE TOUJOURS PLUS DURABLE

2020-2025 : six objectifs fixés à 5 ans en réponse aux attentes du marché

Pour valoriser son savoir-faire, répondre aux nouvelles attentes sociétales et lutter contre les importations à bas coûts, l'Interprofession a lancé dès 2020 son Pacte Ambition ANVOL 2025. Elle s'est en particulier fixé 6 objectifs à atteindre en 5 ans afin de répondre aux attentes des consommateurs-citoyens. Le bilan à 2025 montre que les professionnels se sont largement mobilisés et ont progressé dans de nombreux domaines, voire dépassé les objectifs qu'ils s'étaient fixés mais reste parfois freinés dans des ambitions conditionnées par un contexte qu'ils ne peuvent maîtriser.



Ce qu'en disent les Français

(Source : enquête ANVOL/CSA 2024)

La filière volaille française : des engagements évidents

La population française connaît les nombreux engagements de la filière des volailles de chair françaises. 83 % des Français savent qu'elle est engagée pour produire des **volailles de qualité** et 82 % qu'elle est actrice de la **vitalité économique des territoires** en France. Plus de ¾ des Français (76 %) à dire que la filière est engagée dans l'**amélioration continue des bonnes pratiques** d'élevage. Ils sont également 7 sur 10 à connaître son engagement en faveur du **bien-être animal** et pour la **préservation de l'environnement**.





Objectif à poursuivre : Répondre à toutes les attentes de tous les circuits.

Bilan : un taux d'auto-approvisionnement à 76,6 % en 2025.

Les productions en Bio et Label Rouge répondent aux attentes de diversité mais l'offre en poulet standard est insuffisante pour répondre à la demande. En complément des élevages standards, les volailles sont élevées en France sous diverses démarches de qualité : CCP - Certification de Conformité Produit, Label Rouge, Bio. La France est même championne d'Europe des élevages de poulets en plein air, avec plus de 14 % de volailles en Label Rouge et Bio. Cependant, la poussée de la demande en poulets standards est très forte avec la montée en puissance de la consommation de la RHD.



Objectif atteint : Un accès à la lumière naturelle pour 50 % des volailles.

Bilan : au moins 57 % des surfaces en production standard équipées de systèmes d'accès à la lumière naturelle (estimation en deçà de la réalité –

indicateurs en cours d'affinement). En complément des volailles Bio et Label Rouge dont l'accès à des parcours extérieurs est fixé dans les cahiers des charges, de plus en plus de volailles standards ont également accès à la lumière naturelle. En effet, de nombreux éleveurs en charge d'élevages standards équipent volontairement leurs poulaillers de fenêtres ou de jardins d'hiver pour offrir à leurs animaux un accès à la lumière extérieure.



Objectif à poursuivre : 100 % des élevages engagés dans l'amélioration des bonnes pratiques.

Bilan : près de 85 % des élevages audités sur leurs bonnes pratiques. La filière des volailles françaises a développé deux applications pour évaluer et améliorer les bonnes pratiques des élevages, l'une permet d'effectuer un audit complet (EVA) et l'autre est dédiée au bien-être animal (EBENE), en complément des contrôles déjà effectués en Label Rouge et Bio. Le nombre d'audits Ebène en élevage a été multiplié par 5 depuis 2019.

L'application EVA est une démarche de progrès en faveur de l'environnement, mais aussi de la biosécurité et du bien-être animal. En 2025, 84 % des élevages ont été audités sur ces trois aspects. Désormais, cette démarche permet également de réaliser l'évaluation de la conformité des élevages au niveau 2 de la démarche HVE (Haute Valeur Environnementale). Cette certification environnementale permet aux éleveurs de s'engager dans une démarche de progrès de leurs pratiques agricoles en matière de respect de la biodiversité, de stratégie phytosanitaire, de gestion de la fertilisation et de gestion de la ressource en eau.

De son côté, l'application EBENE, qui se concentre sur le bien-être animal, a déjà été adoptée par plus de 600 éleveurs et près de 200 auditeurs externes (vétérinaires ou techniciens). La

méthode repose sur des bases scientifiques solides. Elle a été construite en étroite collaboration avec des scientifiques, des professionnels de l'élevage ainsi que des ONG œuvrant pour la protection animale : Welfarm et CIWF. Les résultats de l'évaluation sont immédiats et l'éleveur se voit préconiser, si besoin, des mesures d'amélioration directement sur son smartphone.



Objectif à poursuivre : Zéro déforestation pour une alimentation sûre et durable.

Bilan : en 2024, 84,4% du soja utilisé par les fabricants d'aliments signataires de DURALIM présentent des garanties de non-déforestation et de non-conversion.

Pour offrir une alimentation sûre et durable aux éleveurs de volailles, les entreprises de nutrition animale participent à la plateforme DURALIM pour développer les approvisionnements en matières premières françaises (80 % aujourd'hui) et en matières importées durables.



Objectif atteint : -60% d'utilisation d'antibiotiques en 15 ans

Bilan : -71 % d'utilisation d'antibiotiques de 2011 à 2024

Le Pacte Ambition avait fixé -60 % d'utilisation d'antibiotiques de 2010 à 2025, l'objectif est aujourd'hui largement dépassé. Selon l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), l'exposition des volailles aux antibiotiques a reculé de -71 % entre 2011 et 2024. Elle a reculé -12 % en seulement 1 an, de 2023 à 2024.



Objectif en cours : Maintien et développement du modèle des élevages familiaux

Bilan : la démarche de responsabilité sociétale prend le relai sur cet objectif difficile à évaluer, visant la maîtrise de la taille des élevages à taille humaine et à capitaux familiaux. L'un des engagements porte notamment sur l'attractivité des métiers pour attirer les nouvelles générations.

La filière avicole française compte un total de près de **14 000 élevages de volailles** (dont 5 400 en Label Rouge et près de 1 100 en bio) et **15 000 entreprises liées**. Ancrée au cœur des territoires, elle emploie 165 000 professionnels, dont environ 34 000 dans les élevages eux-mêmes. Les élevages sont majoritairement restés des élevages à capitaux familiaux et doivent rester compétitifs. Il s'agit de fermes le plus souvent engagées en polyculture ou poly-élevage, favorisant la biodiversité au sein des territoires. Les fermes françaises ont conservé une taille modeste, loin des fermes-usines ultraspecialisées de certains pays dans le monde, concentrant des millions de volailles.



Ce qu'en disent les Français

(Source : enquête ANVOL/CSA 2024)

Une connaissance du modèle traditionnel et familial de la filière française à développer

Plus d'1 consommateur de volailles sur 2 (51 %) est conscient du **modèle traditionnel et familial** développé par la filière des volailles françaises. Cette proportion est de 45 % lorsqu'il s'agit de la population française dans son ensemble.



©Anvol

2026 : ANVOL LANCE UNE DÉMARCHÉ DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE POUR RENFORCER LES ENGAGEMENTS DE LA FILIÈRE

Une démarche volontaire pour continuer les avancées

Les objectifs relevés collectivement dans le cadre du **Pacte Ambition 2025** ouvrent désormais la voie à l'élaboration d'une démarche volontaire encore plus ambitieuse de **responsabilité sociétale** (RSO – Responsabilité Sociétale des Organisations). Cette démarche prend le relais du Pacte Ambition dont il est le socle. Elle va poursuivre les avancées vers les objectifs du Pacte non atteints en 2025 et va encore plus loin, prenant en compte les enjeux sociaux et environnementaux des activités économiques de la filière. Il s'agit notamment d'intégrer **l'amélioration de l'impact environnemental et climatique** de la filière.

Des objectifs prioritaires définis collectivement

Le grand chantier de la construction de la démarche de responsabilité sociétale de la filière a débuté dès fin 2024, avec les premières analyses et concertations. Toutes les parties prenantes ont été consultées et plus de 150 entretiens ont été conduits afin de définir un projet commun et collaboratif.

Une première étape a permis de concerter les éleveurs, entreprises et fédérations de la filière afin de dresser une liste de thématiques à traiter dans le cadre de cette démarche. Une deuxième phase de consultation a été menée auprès des professionnels afin de sélectionner les enjeux prioritaires de la filière. Ils ont ensuite été soumis aux acteurs externes pour avis. Écoles d'ingénieurs, vétérinaires, banques, associations, etc. ont été consultés.

Fin 2025, ANVOL a organisé deux journées de séminaire dédiées à la formulation collective des engagements de la démarche de responsabilité sociétale de la filière française de la volaille de chair. Ce séminaire a réuni plus de 50 professionnels et experts de la filière.

Les 10 engagements de la démarche sont désormais définis autour de 4 piliers et des indicateurs sont en cours de finalisation afin de suivre des objectifs à horizon dix ans. Une première version de la démarche sera présentée le 16 avril prochain, durant l'Assemblée Générale d'ANVOL.

Une démarche basée sur 4 piliers et 10 engagements

PILIER I - SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE : PRODUITS SAINS, SÛRS ET ACCESSIBLES À TOUS

1. Répondre durablement aux besoins des consommateurs en volaille française, en développant les filières et en préservant la **diversité** des **espèces** et des **modes d'élevage**.

2. Faire progresser la **connaissance** et l'**acceptabilité** de nos modes de production, grâce à un dialogue et une pédagogie auprès du public, des écoles, des territoires et des collectivités.

3. Promouvoir la diversité de la volaille française et garantir une **offre accessible** à tous.



PILIER II - ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

4. Attirer, accompagner et installer les **nouveaux éleveurs**, pour assurer le renouvellement des générations et le développement de la production française.

5. Maintenir un **cadre contractuel** qui sécurise les relations entre les maillons et renforce la performance économique collective.

PILIER III - CHANGEMENT CLIMATIQUE
ET PROTECTION DES RESSOURCES

6. Engager tous les maillons dans la réduction de leur **empreinte carbone**.

7. Agir pour la **biodiversité** dans tous les élevages et sites de production.

8. Optimiser et préserver les **ressources naturelles**, notamment l'eau, sur toute la chaîne.

PILIER IV - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE ANIMAL

9. Renforcer la culture de **biosécurité**, pour protéger la santé des volailles et la sécurité sanitaire.

10. Mesurer et améliorer le **bien-être animal** sur tous les maillons, en valorisant les bonnes pratiques.



#VENIRCESTSOUTENIR

LA FILIÈRE VOLAILLE DE FRANCE POUR LA PREMIÈRE FOIS DANS LE HALL 1 DU SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE !

La filière française des volailles de chair invite les consommateurs à venir nombreux les rencontrer au prochain Salon International de l'Agriculture.

Du 21 février au 1^{er} mars, les professionnels se déplacent à Paris, Porte de Versailles, pour les informer sur leurs produits et leurs bonnes pratiques. Un rendez-vous majeur, convivial et pédagogique, au moment où le sujet de l'origine française est au centre de l'actualité.

Pour la première fois de leur histoire, la filière volaille de chair arrive dans le plus grand espace du Salon : le Hall 1. De nombreuses animations seront proposées tout au long des 9 jours de l'événement, avec des démonstrations culinaires et des dégustations.

Sur le stand 043, allée L du Hall 1, partagé avec les Œufs de France, les consommateurs seront également invités à tester leurs connaissances sur les œufs et les volailles pour gagner de nombreux cadeaux en jouant sur les bornes présentes !

Pour les visiteurs, ce salon 2026 représente l'occasion de témoigner de leur soutien aux éleveurs qui œuvrent chaque jour sur le terrain à la souveraineté alimentaire en proposant des produits de qualité, à la hauteur des attentes des Français.

L'an passé, plus de 607 000 visiteurs ont fait le déplacement pour découvrir la diversité du monde agricole.



Avis aux gourmands : démonstrations culinaires et dégustations au rendez-vous

Le stand des volailles de chair et des œufs accueillera des Chefs qui rythmeront les journées en cuisinant devant et avec les visiteurs.

Les 22, 23 et 24 février, les Chefs cuisineront des recettes de volailles. La diversité des espèces, typique de la production française, sera représentée avec la réalisation de bouchées à base de dinde, de poulet, de canard, de pintade, de pigeon, de caille et de poule.

Les visiteurs seront également invités à participer à des ateliers culinaires les initiant à la découpe des volailles : 4 sessions seront organisées chaque jour en compagnie de Chefs.





[@Interpro](#)

[Anvol Interprofession](#)

[ANVOL ANVOL](#)